

Les discussions ont été paisibles jusqu'à présent et aucun incident remarquable n'est venu faire diversion. C'est la mesure pour changer la tenure seigneuriale qui a, dit-on, entraîné la plus longue discussion, mais elle a été calme comme les autres.

Les sujets du pays, qui ont occupé la presse depuis notre dernière feuille, sont principalement la promotion du Gouverneur-Général, sir Charles Metcalfe, à la Pairie; la réfutation du rapport de la *Minerve* sur les prétendus désordres de la Pointe-aux-Trembles; l'imputation faite par le *Journal de Québec* à M. E. Parent d'avoir eu l'intention d'intervenir dans l'élection du Saguenay, fixée au quatorze du courant, et la dénégation de ce dernier; la nomination de M. Harrisson, M. P. P. pour le comté de Kent, à une place de juge dans le *Home district*; et la substitution d'un M. Amiot, à la place de M. Turcotte comme traducteur des lois. La *Minerve* fait, de ce dernier point, un sujet d'incrimination contre le ministère actuel, qu'elle accuse d'avoir démis M. Turcotte tout-à-coup, sans qu'on ait daigné se justifier même auprès de lui de ce coup arbitraire, se contentant de lui dire que sa place était vacante. Elle taxe cet acte de l'exécuteur de conduite "injuste, arbitraire, inconstitutionnelle, — d'une injustice révoltante, de la plus ignoble vengeance commise par l'entremise du Président du Conseil! — Une infamie qui tiendrait de la fameuse doctrine républicaine: aux vainqueurs les dépouille!" Le *Aurore* pour disculper le ministère répond que M. Turcotte, étant inéligible, à moins de résigner sa place de traducteur, n'a pu solliciter les suffrages au comté de St. Maurice, qu'après l'avoir résignée, et que M. Turcotte qui était opposé au ministère actuel, ne doit pas être plus privilégié que les autres fonctionnaires, qui s'étant portés candidats ministériels, n'ont pu se faire réintégrer dans les places qu'ils avaient résignées dans l'espoir de se faire élire.

C'est M. Huot notaire de la Baie St.-Paul qui est nommé officier rapporteur pour l'élection du Saguenay; et jusqu'à présent, M. le Dr. Laferrière en est le seul candidat. Il paraît que personne ne l'opposera et qu'il sera en conséquence élu par acclamation.

Nous avons lu avec plaisir quatre lettres sur l'éducation, adressées à la *Minerve* par un de ses correspondans. La question y est traitée de manière à répandre un jour favorable sur cette matière importante, et à rendre aussi avantageux que possible le bill sur l'éducation, dont la chambre s'occupe dans ce moment. Voici le résumé de ces quatre lettres:

Le correspondant trouve qu'il est du dernier ridicule de voir un commissaire d'école, chargé de veiller à l'enseignement de la jeunesse et de prononcer sur la capacité des instituteurs, ignorer lui-même les premiers élémens de l'instruction. J'ai vu, dit-il, ces années dernières dans une paroisse d'un comté populeux, des commissaires dont deux ne savaient pas même lire et les autres, à l'exception du curé, avaient une éducation très bornée. Il conclut par demander que les commissaires d'école soient instruits, autant que possible; qu'ils sachent du moins bien lire, écrire et les premiers élémens de l'arithmétique. Le correspondant appelle ensuite l'attention de ses lecteurs sur une seconde disposition qu'il suggère, et par laquelle les commissaires d'école seraient nommés pour trois ans, au lieu de l'être, comme par le passé, pour une année seulement. Il se prononce pour le terme de trois années, parce que, dit-il, un corps de commissaires qui aura établi un bon plan pour le fonctionnement des écoles, ne pourra pas le perfectionner, en voir tous les défauts, et corriger les abus dans le court espace d'un an. Or il serait désirable et avantageux que le bien, une fois commencé, ne s'arrêtât pas en chemin. Il nous faut de plus des instituteurs moraux et bien instruits, et pour les avoir tels, il faut que la place de maître d'école soit respectable et digne d'envie par le salaire généreux qui y sera attaché. On voit donc que pour réussir dans cette entreprise, comme dans toute autre, il faut de l'argent. Or, nous en trouverons une partie dans la libéralité de notre généreuse législature qui s'offre de fournir au peuple la moitié des dépenses; l'autre moitié ne sera obtenue que par le moyen de taxes modiques, que pourra imposer un conseil municipal paroissial, s'il est possible, sur chaque chef de famille capable de contribuer à cette bonne œuvre.

Le correspondant voit dans ces nouvelles mesures un autre avantage d'une grande portée selon lui, qui consisterait à ouvrir une carrière honorable et, en quelque sorte, un débouché à cette partie de la jeunesse studieuse qui sort annuellement de nos collèges, et encombre certaines professions, notamment celle de médecin et d'avocat.

Nous apprenons que samedi dernier, 4 du présent mois, une rasle avait lieu dans le quartier de Griffintown, à Montréal. Un habitant de ce quartier, après avoir gagné à la râl le un pistolet, rentré chez lui, content de son lot. Il n'a rien de plus pressé que de montrer aux gens de sa maison le pistolet qu'il a gagné. Il ignorait que cette arme fût chargée. En la roulant dans ses mains, il fait partir la détente. La balle atteint sa femme à la poitrine, et traverse exactement de part en part. La malheureuse expire une demi-heure après, laissant son mari chargé de sept enfans, dont le plus âgé n'a encore que douze ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— Nous apprenons avec bonheur, par une correspondance particulière, que le pape continue à jouir d'une santé parfaite. Dieu semble vouloir mesurer les forces de sa glorieuse vieillesse aux immenses et difficiles travaux du suprême gouvernement de l'Eglise. Sa Sainteté porte comme à l'ordinaire, dans l'examen de toutes les affaires importantes, la même vigueur d'esprit, l'activité toujours infatigable de sa puissante intelligence.

— On ne présume pas, à Rome, qu'il y ait un consistoire avant la fin de janvier.

— S. Em. le cardinal Grimaldi est toujours dans un état de maladie qui ne laisse malheureusement aucune espérance.

— Un israélite instruit, Jacob Lombroso, entraîné vers la religion catholique par l'étude, par la réflexion, et surtout par la grâce, a été solennellement baptisé, le 28 octobre, à Monralieri, dans l'église des Barnabites. C'est l'évêque du diocèse qui lui a administré ce sacrement. Un prince, l'espoir du royaume de Sardaigne, accompagnait le catéchumène aux fonts sacrés; un auguste monarque assistait à la cérémonie, "ajoutant ainsi, dit la *Gazette piémontaise*, à la majesté religieuse la majesté royale, qui est l'image de la divinité sur la terre."

FRANCE.

Bonté d'un curé. — Reconnaissance de soldats. — Le 5e régiment d'infanterie légère passait dernièrement par Bellême (Orne). Un repas splendide avait été commandé à l'auberge de la *Croix-d'Or*, et tout le luxe culinaire de la petite ville y était étalé. Vingt officiers étaient assis autour de la table, et à la droite de Mme. de Ricard, femme du colonel était assis un bon curé de village, aux cheveux grisonnans, au front calme et serein, au regard franc et droit. C'était un spectacle insolite que cet ecclésiastique au milieu d'un état-major, et pour lequel étaient réservées toutes les prévenances, toutes les politesses. C'était le jour du marché, et plus d'un habitant demandait comment M. le curé du Pin-la-Garenne se trouvait là. Voici le fait:

"Il y a sept ans, dit une lettre, le 5e. léger traversait le village du Pin-la-Garenne par une chaleur suffoquante. On permit aux soldats de faire halte et ceux qui avaient quelques sous entrèrent dans les auberges du village; d'autres, dont la bourse était vide, étaient obligés de se contenter de l'eau assez vaseuse de la petite rivière qui y coule, et de l'ombre de quelques arbres plantés près de l'église. M. l'abbé Lefrançois vint à passer, et remarqua ces malheureux soldats couverts de sueur et de poussière, et dévorés par une soif qu'ils ne pouvaient étancher. Rentrer dans son presbytère et en rapporter deux énormes arrosoirs pleins de bon cidre et des verres, fut l'affaire d'un instant. La pensée et l'action avaient été simultanées: à peine les deux vases étaient-ils vides qu'il les remplit de nouveau, et environ deux ou trois cents soldats se désaltérèrent au cellier du bon pasteur.

"Cette année, le même régiment a traversé de nouveau le Pin, et la première question fut de savoir si le curé était de même. Sur la réponse affirmative, les musiciens du régiment s'arrêtèrent pour donner une aubade à M. l'abbé Lefrançois. Le second jour de passage, une députation d'officiers alla lui faire une visite, et le remercier au nom de tout le régiment.

"Jeudi, passait l'état-major. On ne fit pas de halte au village: le colonel craignait que la cave du bon curé n'en souffrit trop; mais, à peine arrivé à Bellême, il envoya quatre capitaines avec une voiture chercher M. le curé du Pin, qui ne put se défendre d'une invitation pressante. Le repas a été gai, et les convives se sont séparés contents."

— Mgr. Naudot, archevêque d'Avignon, vient d'arriver à Paris, afin, sans doute, de plaider la cause des sœurs hospitalières de Saint-Joseph qui desservent l'hospice de sa ville métropolitaine, comme Mgr. Berthaud est venu soutenir les intérêts des carmélites de Tulle. Espérons que ces deux prélats, victorieux des passions qui s'acharnent contre ces pieuses filles, feront reconnaître les droits de ces dernières, dont depuis longtemps on apprécie les services qu'elles rendent aux pauvres malades, à la religion et partant à la société.

— On a toujours les plus sérieuses inquiétudes sur le sort de Mgr. Rouchouse, évêque de Nicopolis, qui a quitté, le 15 décembre 1842, la maison de Picpus, à Paris, avec plusieurs prêtres et religieuses, pour se rendre dans l'Océanie. Depuis cette époque, il n'a été reçu de ces messieurs aucune nouvelle, et l'on craint qu'ils n'aient péri dans la traversée. On n'est pas même parvenu à découvrir des traces du navire, ni à en avoir des nouvelles, bien qu'un navire ait été expédié de France dans le but spécial d'aller à la découverte.